

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 juin 2024

OBJET :

**TABLEAU DES EMPLOIS
COMMUNAUX PERMANENTS**

20240030

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin,
à 19H30, le Conseil Municipal légalement
convoqué s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DUPLAN Véronique donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à PERINELLE Patricia, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, VERDENET Clotilde donne pouvoir à BRIERE Matthieu.

Excusée : JULLIEN Valérie

Absent : PISTIL Raymond

Secrétaire de Séance : FAURE Sébastien

Date de convocation du Conseil : le 30/05/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Pouvoir : 5

La Maire,

■ **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

■ **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

■ **Considérant** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240606-20240030-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2024

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20 avril 2022,

Considérant la nécessité de :

- Créer trois cadres d'emploi adjoint d'animation au poste d'animateur /trice périscolaire du mercredi et accueil de loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTTE** les propositions du Maire.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 06/06/2024.
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général des services	Attaché territorial		1	0	TC
Service Accueil Secrétariat Urbanisme	Agent accueil	Adjoint administratif ou Rédacteur	OUI ou NON	2	0	TC
	Chargé d'urbanisme					
Police municipale	Brigadier-chef principal	Gardien-brigadier ou Brigadier-chef principal de police municipale	NON	1	0	TC
Services techniques	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	OUI ou NON	1	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique	OUI ou NON	3	1	TC
Service animation	Animatrice	Animateur	OUI ou NON	1	0	TC
	Animateur/trice périscolaire et accueil de loisirs	Adjoint d'animation territorial	OUI ou NON	3	3	TNC
Ecole	ATSEM	ATSEM	OUI ou NON	4	0	TC

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240606-20240030-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2024

Cantine et bâtiments communaux	Agent d'entretien	Adjoint technique	OUI ou NON	1	0	TNC 33h00/semaine
				1	0	TNC 31h30/semaine
				1	0	TNC 25h00/semaine

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 06/06/2024

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240606-20240030-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2024